



SYDED
H A U T E - V I E N N E
tous **écocitoyens** !

1997 2017 :
20 ans au service de vos déchets !



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

Commission de suivi de site

19 Juin 2019



Ordre du jour

I- Bilan d'exploitation 2018

- 1- Quantités de déchets réceptionnés
- 2- Surveillance de la qualité de l'air
- 3- Surveillance de la qualité des eaux
- 4- Conditions de traitement des lixiviats
- 5- Évènements

II- Perspectives 2019

- 1- Maintien des actions en faveur de la biodiversité
- 2- Parcours pédagogique
- 3- Evolution des modalités de gestion de l'installation
- 4- Demande de prolongation de la durée d'exploitation du site

1- Quantités de déchets réceptionnés

I- Bilan d'exploitation 2018

		Données 2017 en tonnes	Données 2018 en tonnes	Évolution en %
SYDED	Encombrants de déchèteries	10 480	10 971	+5
Limoges agglomération	Encombrants déchèteries, déchets des services municipaux	10 893	10442	-4
D.A.E.	Déchets d'activités économiques	754	3 719	+393
Clients divers	Boues / sables	55	24	-56
Déchets WATTELEZ	Déchets caoutchouteux	25 074	/	Apport exceptionnel
SEDE	Cendres	/	660	Apport exceptionnel
Total en tonnes		47 256	25 815	-45

2- Surveillance de la qualité de l'air

Surveillance de la qualité de l'air :

- Etude ATMO Nouvelle-Aquitaine
- Contrôle des émissions diffuses de méthane
- Rejet unité de combustion du biogaz

Plan de surveillance de la qualité de l'air

Alvèol Mars 2018

Auteur : Rémi FEUILLADE -CSS 19/06/2019

Atmo Nouvelle-Aquitaine : le dispositif de surveillance de la qualité de l'air



CAMPAGNE DE MESURES

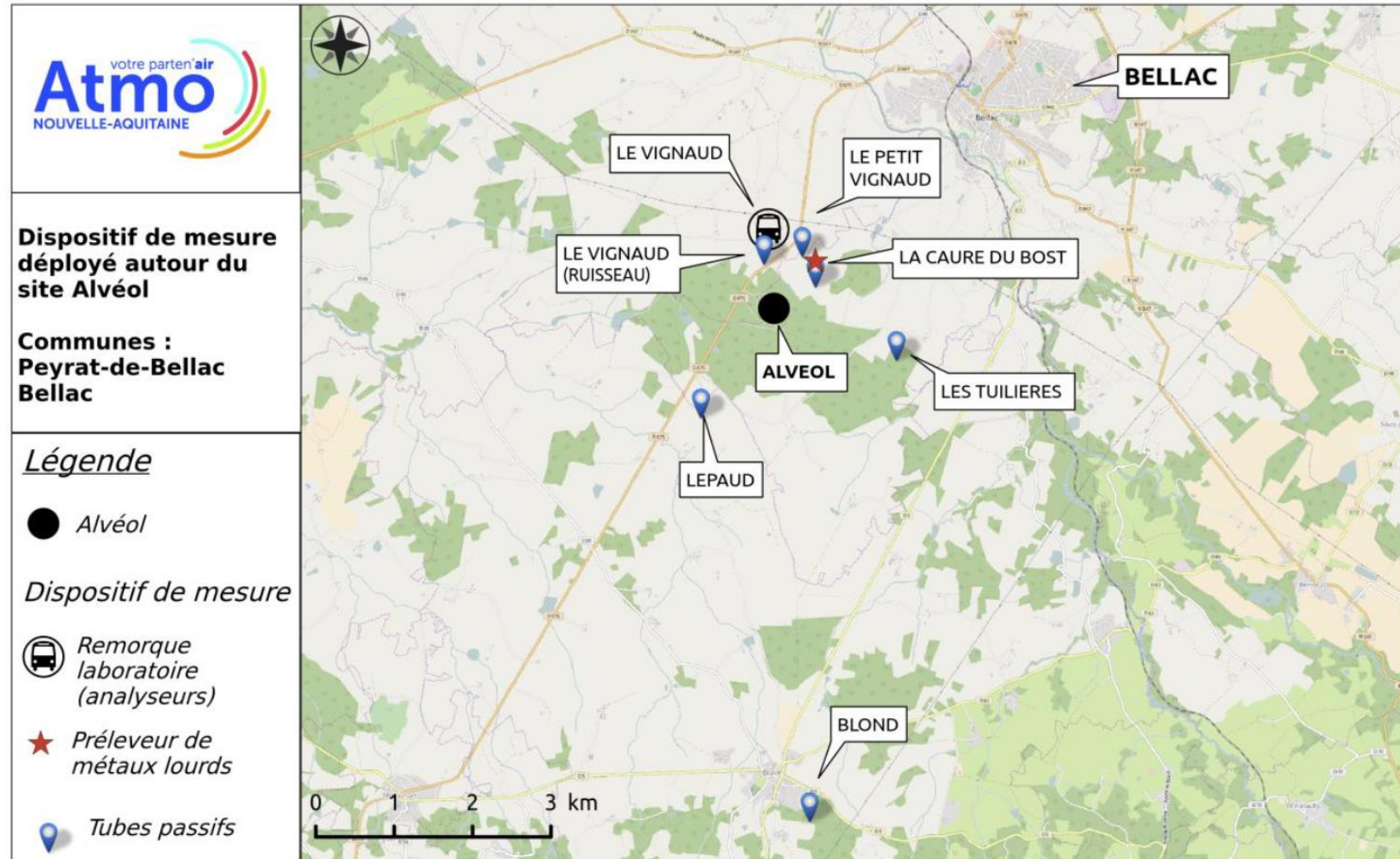
- Directive européenne et code de l'environnement et besoins régionaux/locaux
- Laboratoires mobiles

2- Surveillance de la qualité de l'air



- A la demande du SYDED 87
- Du 29 février au 29 mars 2018 : les sites de mesures correspondent à des emplacements en limite ou sur la propriété de riverains du site ayant exprimé des gênes olfactives.

2- Surveillance de la qualité de l'air



Présentation des molécules analysées et des techniques de prélèvements

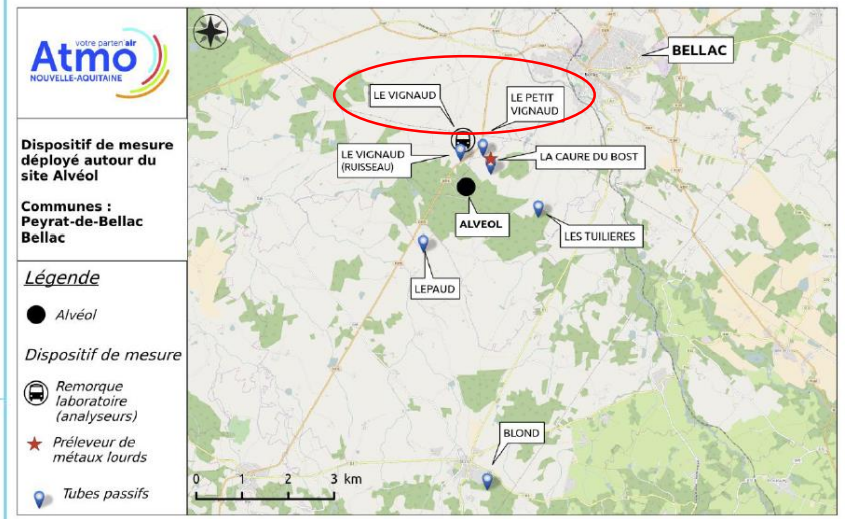
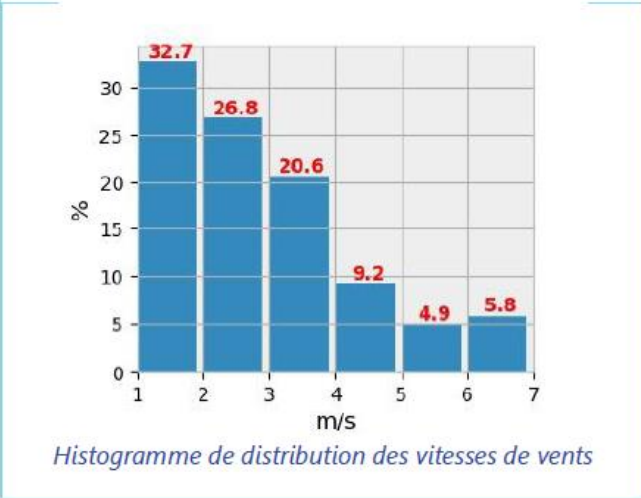
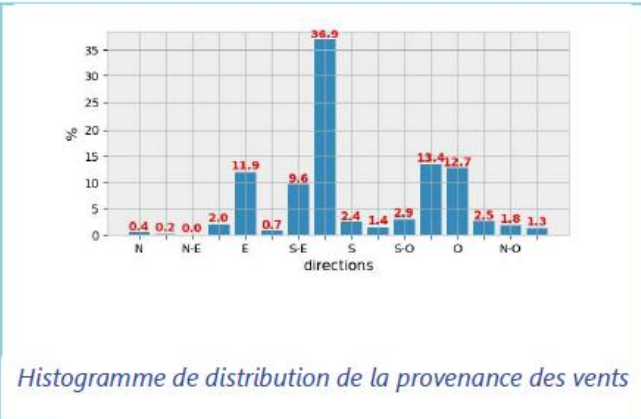
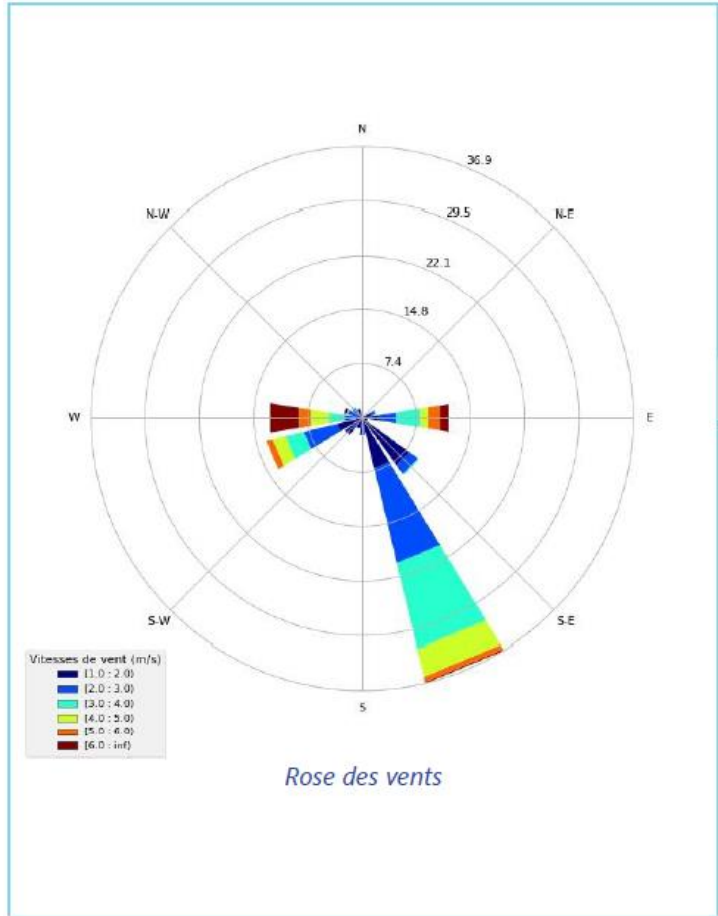
2- Surveillance de la qualité de l'air



Moyens	Polluants	Sites de mesures	Période
Laboratoire sur remorque (analyseurs)	H ₂ S, Particules fines PM ₁₀	Le Vignaud	<u>Phase n°1</u> 29/02/18 au 15/03/18 et <u>Phase n°2</u> 15/03/18 au 29/03/18
Préleveur bas débit (Partisol Plus)	Métaux lourds (As, Cd, Ni, Pb, Cr)	La Caure Du Bost	
Tubes passifs (Radiello)	H ₂ S, COVNM, Mercaptans, NH ₃ , Amines	Lépaud, Le Vignaud (ruisseau), Le Petit Vignaud, La Caure Du Bost, Les Tuilières, Blond	

Contexte météorologique : direction et vitesse du vent

2- Surveillance de la qualité de l'air



Les sites Vignaud et Petit Vignaud sont les plus impactés par les vents en provenance d'Alvéol : 53% et 41% du temps

Contexte météorologique : températures et précipitations

Résultats horaires	Températures (°C)	Précipitations (mm)
Moyenne	7,1	-
[Min-Max] horaire	-9,0 – 17,3	[0,0-3,8]
Cumul	-	43,7

Dans la normale climatique du mois de mars 2018
Données station Météo France Magnac Laval

Analyse des résultats :

L'analyse des concentrations d'hydrogène sulfuré (H₂S) a été effectuée de deux façons :

- **Mesures en situation subchronique (durée d'exposition) :** prélèvement par tubes passifs + analyseur automatique (concentration moyenne),
- **Mesures en situation aigüe :** prélèvements en continu réalisés par l'analyseur automatique (concentration horaire maximale).

L'ensemble des résultats a été comparé aux Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) les plus strictes.

=> Toutes les données sont inférieures à l'ensemble de ces valeurs.

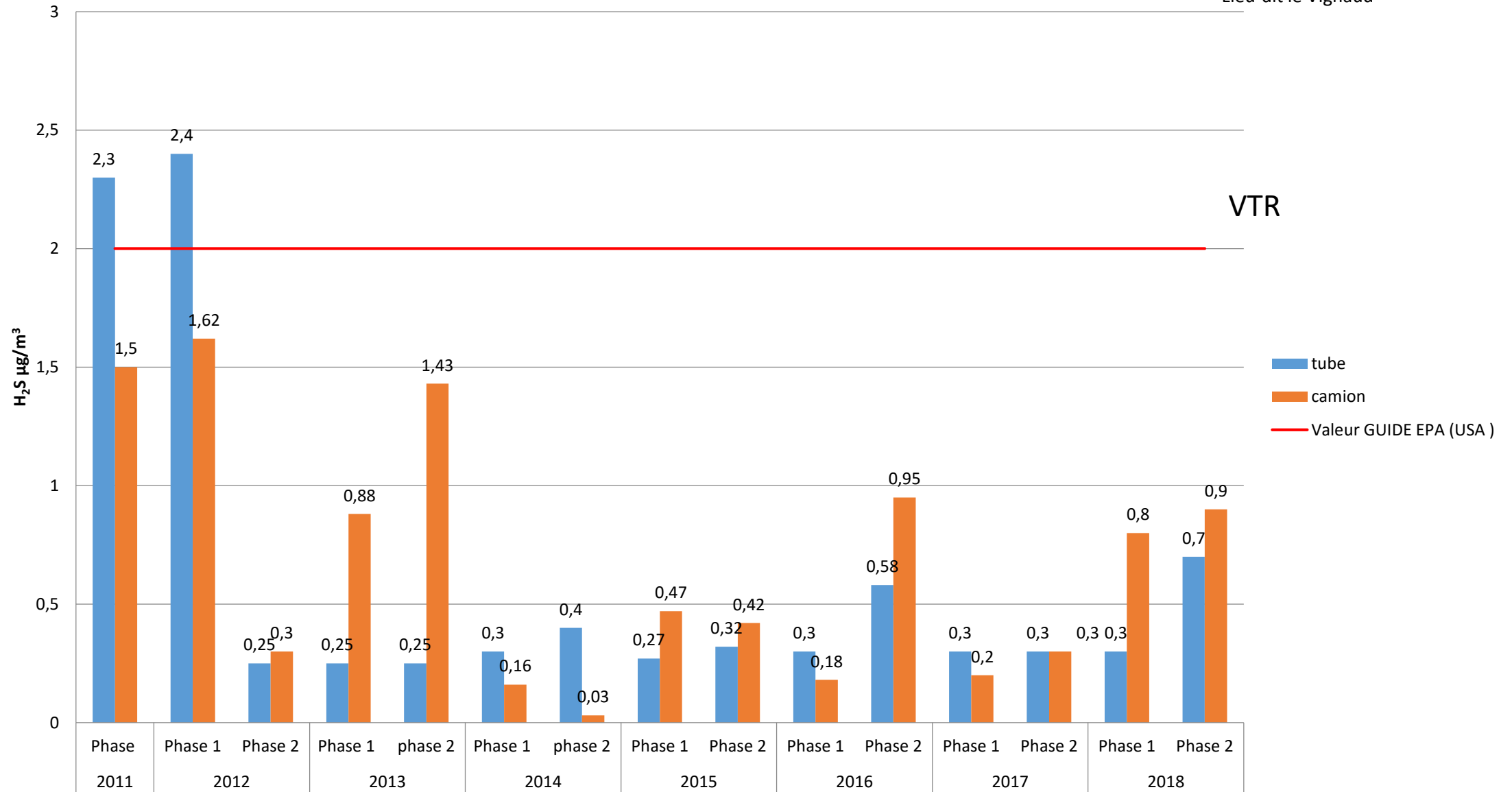
Evolution des concentrations d'H₂S en situation d'exposition subchronique :

En supposant que les concentrations mesurées lors des campagnes d'une durée maximum d'un mois reflètent les niveaux annuels, seules les campagnes effectuées en février 2011 et mars 2012 révèlent des teneurs supérieures à la VTR en situation d'exposition chronique la plus stricte (2 µg/m³ sur plusieurs années – US EPA).

Evolution des campagnes d'études de l'hydrogène sulfuré (H₂S) depuis 2011:

H₂S en µg/m³ exposition chronique

Lieu-dit le Vignaud

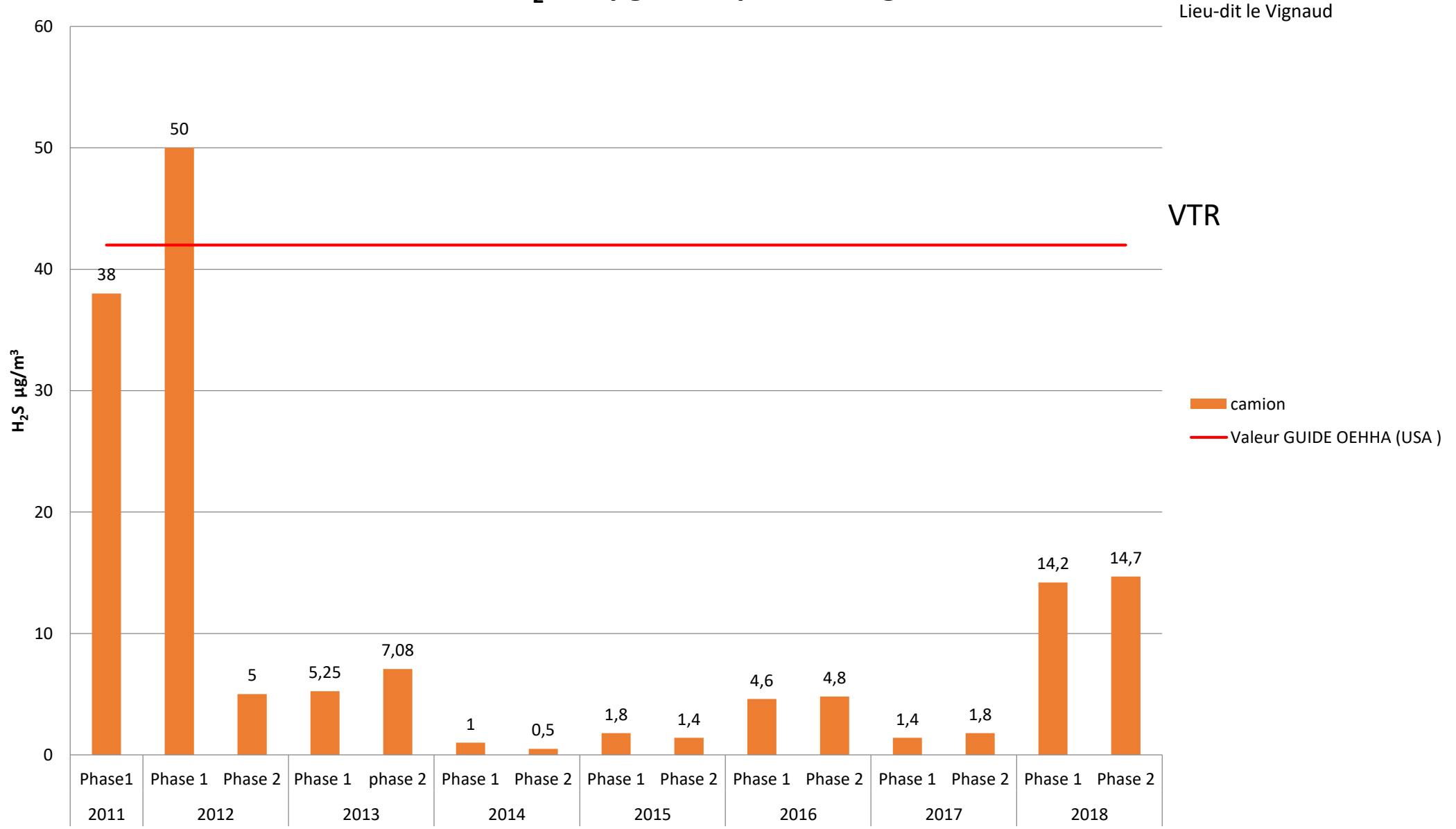


2- Surveillance de la qualité de l'air

Evolution des campagnes d'études de l'hydrogène sulfuré (H₂S) depuis 2011:

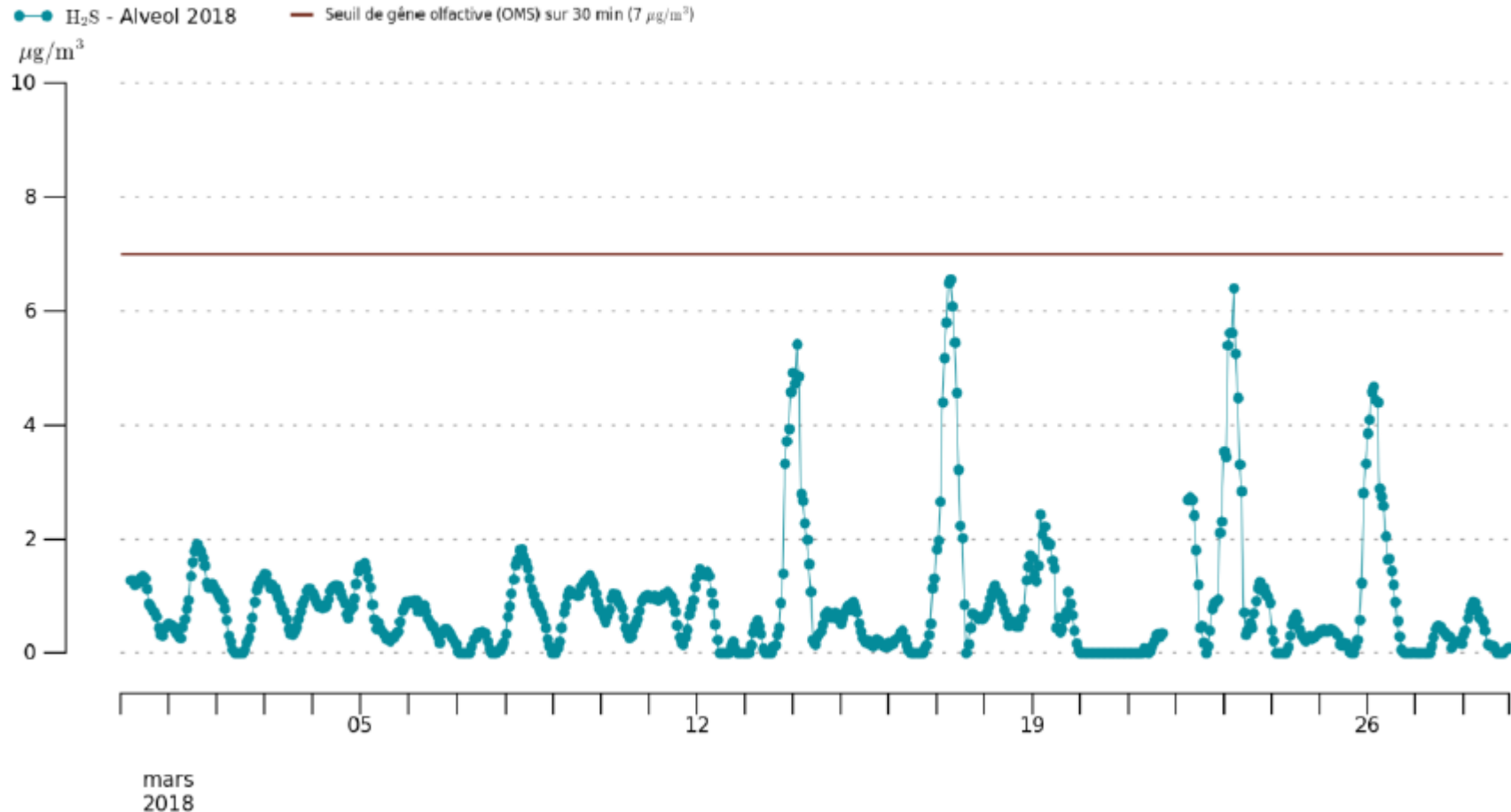
2- Surveillance de la qualité de l'air

H₂S en µg/m³ exposition aigüe



Suivi de la gêne olfactive : analyse des résultats sur le paramètre H₂S

La moyenne glissante sur 30 minutes des concentrations (obtenues par l'analyseur automatique) respecte la valeur guide de l'OMS fixée à 7 µg/m³ caractérisant la gêne olfactive.



2- Surveillance de la qualité de l'air

Résultats des mesures des autres molécules :

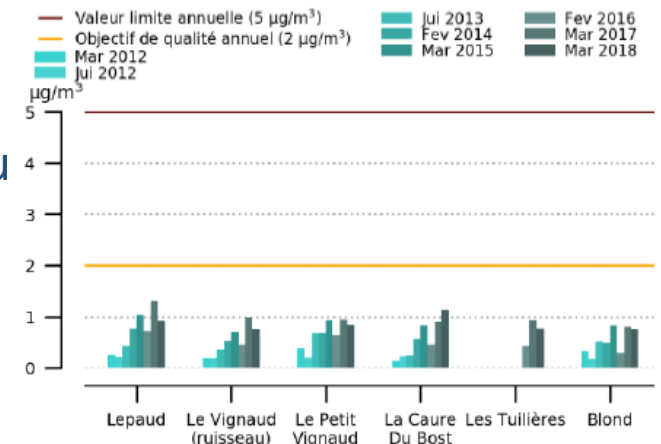
Composés organiques volatils (COV) et les mercaptans :

➤ COV : Mercaptans et autres composés soufrés

Les analyses sont cohérentes avec celles des années précédentes. Seul le **Disulfure de carbone** a été quantifiés avec des concentrations très proches de la limite de quantification ($0,01 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sauf pour la phase 2 à la Caure du Bost où une concentration de $1.07 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été mesurée. Les autres composés soufrés sont potentiellement présents mais les teneurs sont inférieures aux seuils de quantification.

➤ COV : BTEX

Les concentrations moyennes sont du même ordre de grandeur que celles relevées au cours des campagnes précédentes et cohérentes avec les concentrations annuelles relevées par le réseau de surveillance fixe d'Atmo Nouvelle-Aquitaine.



➤ Autres COV

L'acide acétique est le plus présent chaque année dans les échantillons. Aucune réglementation ni de valeurs toxicologiques de référence ne sont établies pour ce composé volatil.

Résultats des mesures des autres molécules :

➤ Ammoniac NH₃ et amines total :

Les résultats sont du même ordre de grandeur que ceux observés depuis le démarrage de la surveillance et sont **bien inférieurs (1 à 10 µg/m³)** à la valeur toxicologique de référence la plus contraignante (70 µg/m³). Quant aux amines totales, leurs teneurs sont faibles (**0,3 à 2,1 µg/m³**).

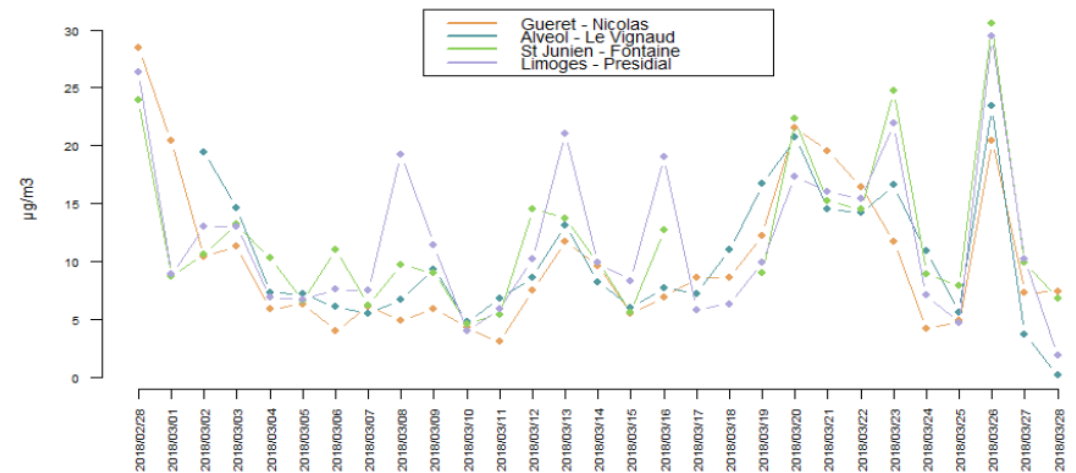
➤ Métaux lourds :

Les teneurs sont **très faibles et proches ou inférieures** à la limite de quantification analytique. Les valeurs cibles, en moyenne annuelle établies pour quatre des métaux lourds recherchés (à titre d'information), sont largement respectées (**27 – 32 et jusqu'à 125 fois moins que les valeurs cibles en fonction des métaux**).

➤ Particules fines PM10 :

Les teneurs journalières ont des niveaux proches des autres sites de mesures non exposés à Alvéol sur toute la durée de la campagne, et sont en dessous des seuils réglementaires.

⇒ **pas de signe d'empoussièrément particulier**



Plan de surveillance de la qualité de l'air
Alv ol Mars 2018

R mi FEUILLADE
rfeuillade@atmo-na.org

Contrôle des émissions diffuses de méthane

- Objectif : cartographier les émissions diffuses de biogaz sur la zone réhabilitée et proposer un plan d'actions le cas échéant
- Opération menée par un bureau d'études indépendant
- Périodes :
 - Première session de mesures : du 17 au 19 avril 2018
 - Deuxième session de mesures : 11 décembre 2018
- Zone contrôlée : casier n°1
- Protocole : 282 points de mesure espacés de 15 mètres (écartement contrôlé à l'aide d'un GPS) / utilisation d'un détecteur portable intégrant un capteur à ionisateur de flamme
- Résultats : identification de points de déperdition de biogaz au niveau :
 - du quai de déchargement des déchets,
 - des puits de lixiviats

Contrôle des émissions diffuses de méthane

- Mesures correctives (travaux réalisés mi-octobre) :
 - Purge de la zone de déchargement des déchets
 - Mise en place de soufflets étanches au niveau des puits de lixiviats
- Les résultats des mesures réalisées en décembre témoignent de l'efficacité des actions



Rejet unité de combustion du biogaz

Poursuite de l'épuration du biogaz via un média filtrant (identique au procédé présenté en 2017)

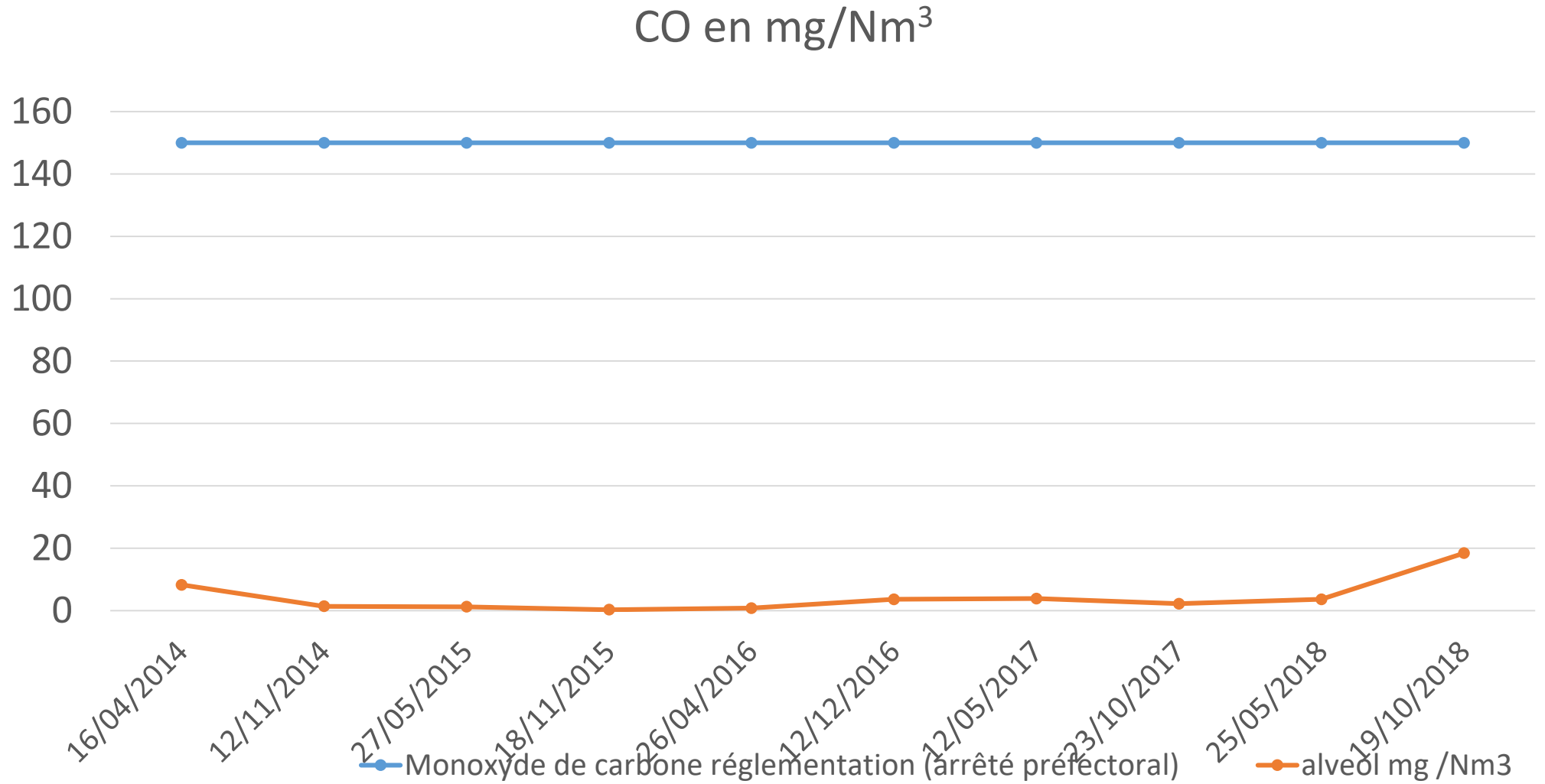


2- Surveillance de
la qualité de l'air

- Sans traitement complémentaire, l' H_2S ne peut être entièrement retenu par les filtres
- Redimensionnement du dispositif en 2019 avec la mise en place de 2 cuves en série et d'un silo de charbon actif de finition

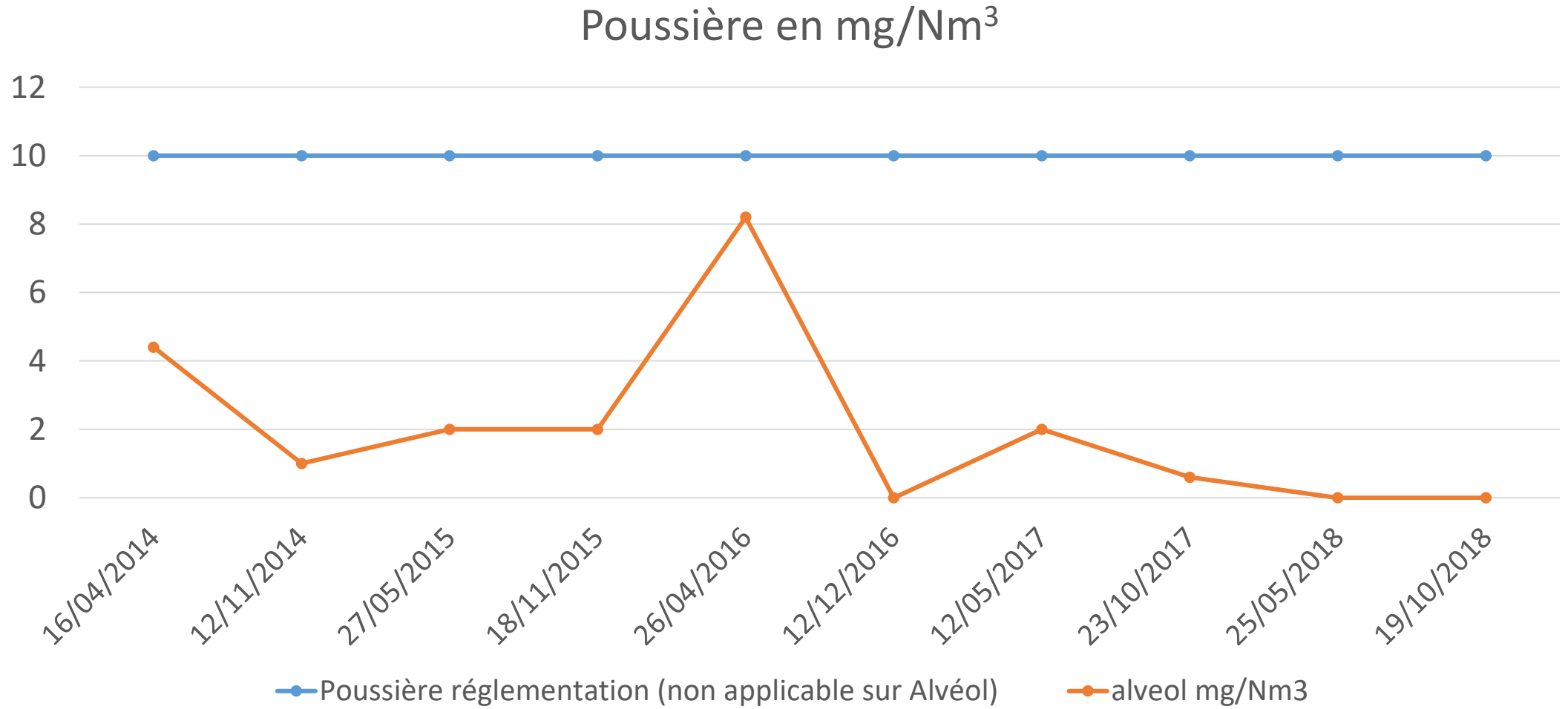
2- Surveillance de la qualité de l'air

Analyse des rejets atmosphériques de la torchère :



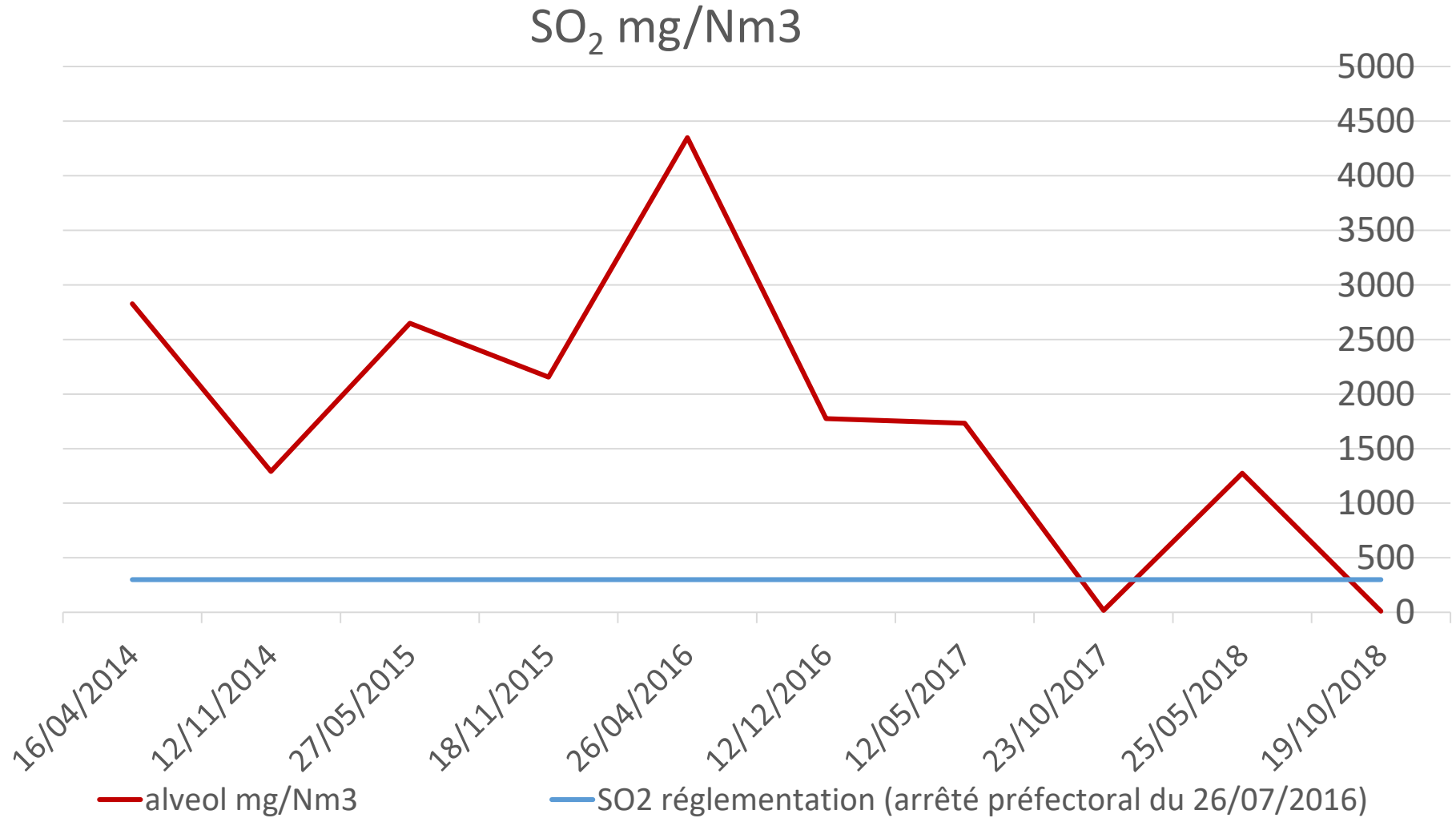
2- Surveillance de la qualité de l'air

Analyse des rejets atmosphériques de la torchère :



2- Surveillance de la qualité de l'air

Analyse des rejets atmosphériques de la torchère :



3- Surveillance de la qualité de l'eau

Surveillance de la qualité des eaux

- Les eaux souterraines
- Les eaux du ruisseau du Vignaud
- Les eaux de rejets

L'ensemble des résultats est disponible en annexe du rapport d'activité 2018

3- Surveillance de la qualité de l'eau

Qualité des eaux souterraines

Objectif du suivi de la qualité des eaux souterraines :

- Vérifier qu'il n'y a pas de pollution liée à l'activité du site
- S'assurer de l'intégrité du système d'étanchéité des casiers de stockage des déchets

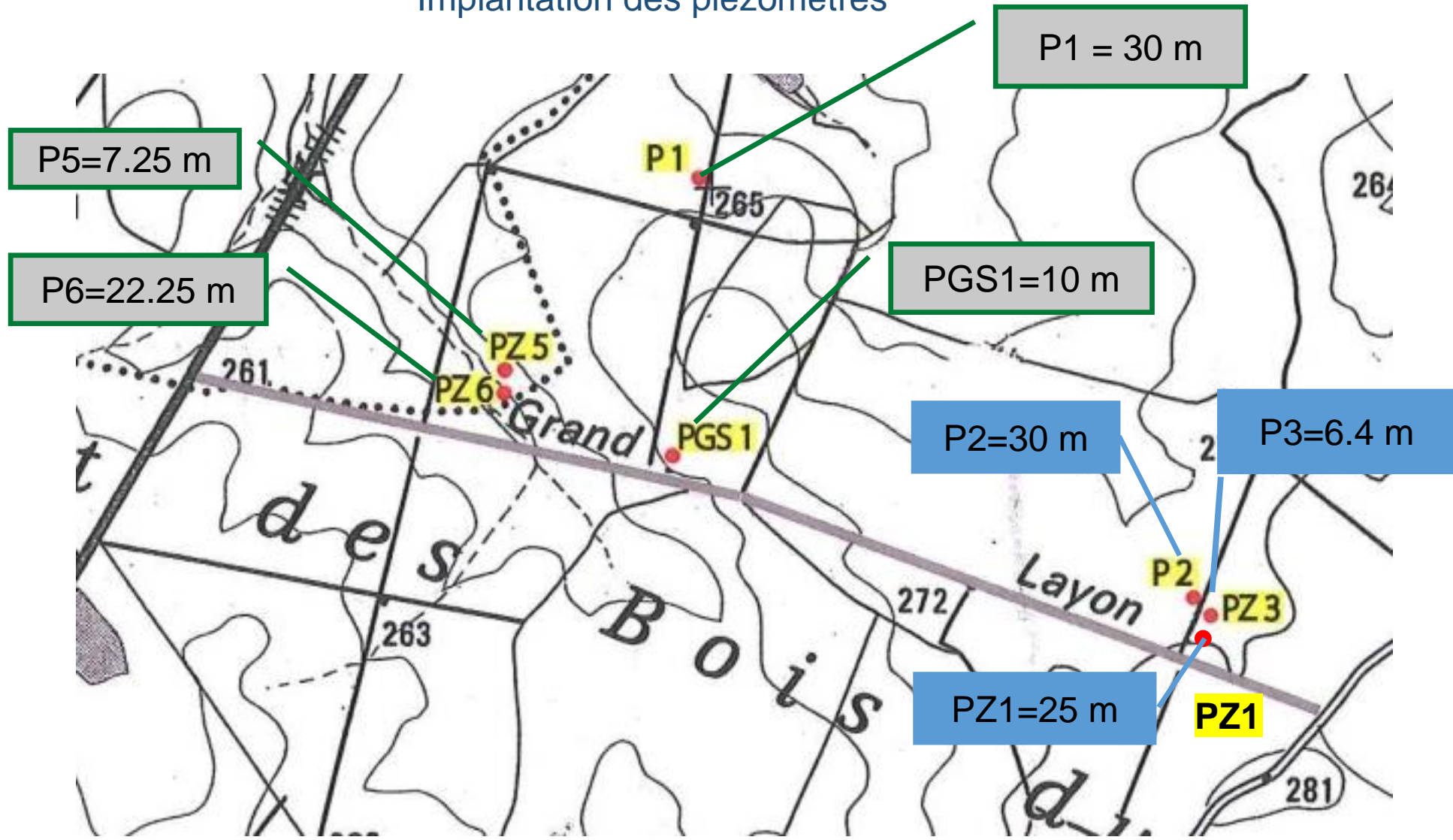
Principe :

Comparer 2 fois par an la qualité des eaux souterraines en amont hydraulique du site et en aval

Qualité eaux souterraines : réseau de piézomètres

3- Surveillance de la qualité de l'eau

Implantation des piézomètres



3- Surveillance de la qualité de l'eau

Dates de prélèvement : 14 février et 6 août 2018

Résultats :

- D'une manière générale, il n'y a pas d'évolution des paramètres mesurés depuis février 2009, ni de différence notable entre les valeurs relevées en amont et en aval du site
- Les analyses biologiques et bactériologiques ne font pas apparaître d'anomalie

Entretien :

Un nettoyage par airlift des piézomètres a été réalisé le 3 mai 2018

3- Surveillance de la qualité de l'eau

Qualité de l'eau du ruisseau du Vignaud

Objectif du suivi de la qualité des eaux du ruisseau :

- Vérifier qu'il n'y a pas de pollution liée à l'activité du site

Principe :

- 2 points de mesure : en amont (au niveau du Grand Layon) et en aval du ruisseau (sortie du site - Pont Chanart - RD 675)
- Surveillance réalisée deux fois par an par le laboratoire SGS
- Un contrôle inopiné a été réalisé le 26 juin 2018 par le laboratoire IANESCO

A noter :

- Une analyse IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) a été menée le 30 avril 2018

Résultats :

- L'état biologique de la station est bon avec une note plus élevée en aval que celle obtenue en amont. On ne note pas de différence entre la qualité des eaux en amont et en aval du rejet du site
- Les analyses ne font pas apparaître d'anomalie
- L'exploitation d'alvéol n'impacte pas la qualité du ruisseau

3- Surveillance de la qualité de l'eau

Paramètres analysés	Unité	14/02/2018		11/06/2018		26/06/2018**	
		RUISSEAU AMONT	RUISSEAU AVAL	RUISSEAU AMONT	RUISSEAU AVAL	RUISSEAU AMONT	RUISSEAU AVAL
TEMPERATURE IN SITU	°C	2,0	2,8	16,5	19,6	16,0	15,0
CONDUCTIVITE à 25°C	µS/cm	194	205	90	126	272	1700
MATIERES EN SUSPENSION (MES)	mg/L	2	3	35	46	4	3
DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE (DCO)	mg/L	34	35	69	68	43	45
DEMANDE BIOLOGIQUE EN OXYGENE 5 JOURS	mg/L	< 3	< 3	< 3	< 3	1	2,000
AZOTE KJELDAHL (NTK)	mg/L	< 1	< 1	1	1,1	0,8	1,4
NITRATES	mg/L	4	1	2	2	< 0,1	9
AZOTE GLOBAL (NTK + NO3 + NO2)	mg/L	1,8	2,1	2	1,7	0,8	10,7
ALUMINIUM (Al)	mg/L	2,163	2,017	< 4,012	4,514	0,120	0,09
FER (Fe)	mg/L	1,658	1,580	3,737	4,088	2,600	0,960
METAUX TOTAUX*	mg/L	< 4,46	< 3,74	< 8,03	< 8,90	< 3,30	< 1,41
CHROME HEXAVALENT (Cr VI)	mg/L	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,005	< 0,010	< 0,010
AOX	mg/L	0,04	< 0,02	< 0,05	< 0,05	0,03	0,04
CARBONE ORGANIQUE TOTAL (COT)	mg/L	16	14	27	25	14	16
INDICE PHÉNOL	mg/L	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01	0,013
INDICE HYDROCARBURES	mg/L	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05

* la somme des métaux totaux correspond aux éléments Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al

** analyse réalisée par le laboratoire IANESCO dans le cadre d'un contrôle inopiné de la DREAL

Plan de surveillance de la qualité de l'eau

Alvèol 2018

Auteur : Julien LESAGE – CSS 19/05/2019



3- Surveillance de la qualité de l'eau

Qualité de l'eau de rejet

Objectif du suivi de la qualité des eaux de rejet :

- S'assurer de la conformité de la qualité des lixiviats traités avec les seuils fixés dans l'AP avant rejet

Principe :

- Contrôle interne quotidien
- Surveillance à minima mensuelle par l'opérateur OVIVE
- Surveillance mensuelle par le laboratoire SGS
- En cas de dépassement des seuils, le rejet est réinjecté en amont de l'unité de traitement pour un nouveau cycle de traitement

Résultats :

- La station a rejeté 7 164 m³ d'eaux traitées
- Les analyses ne font pas apparaître d'anomalie

**3- Surveillance de
la qualité de l'eau**

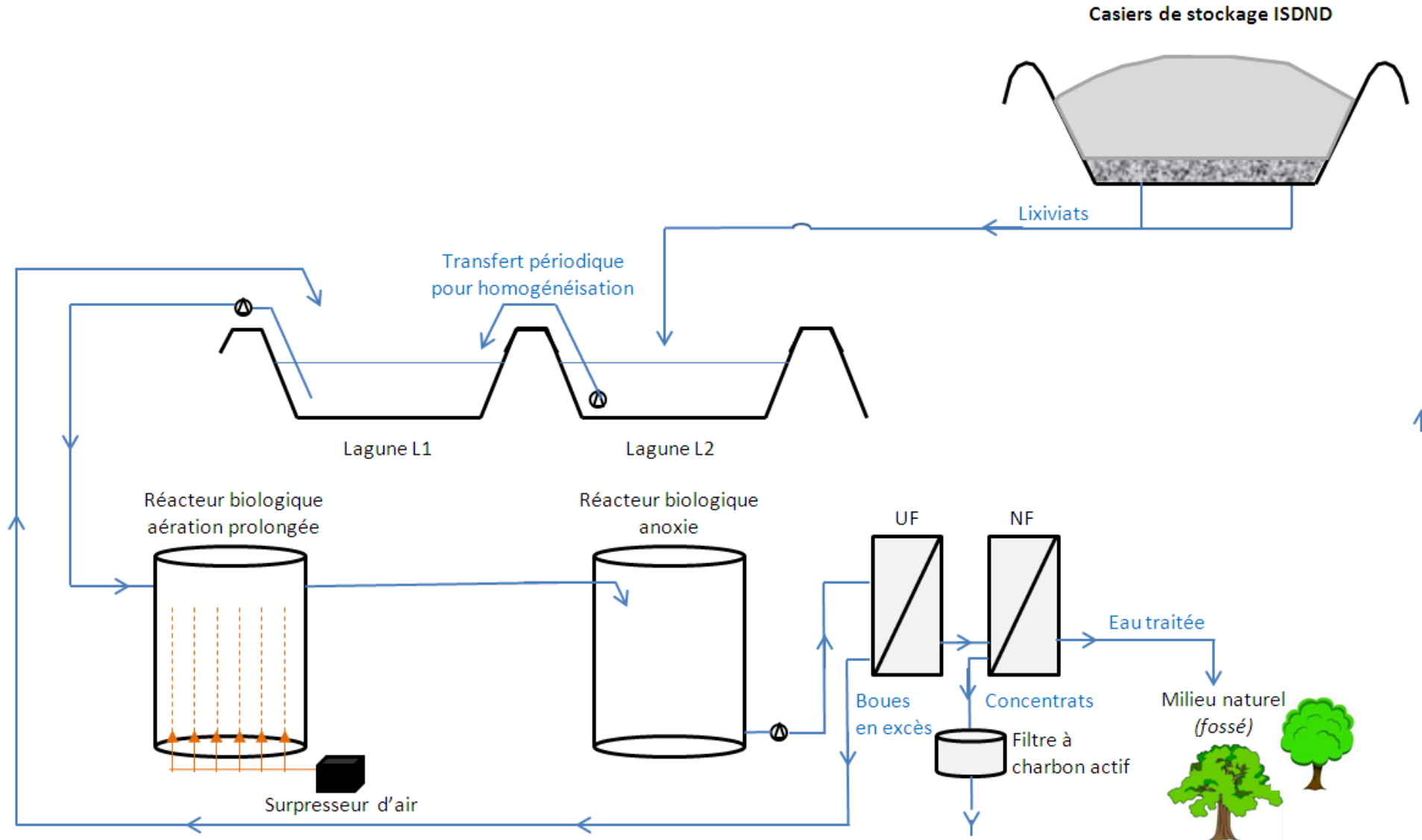
Le traitement des lixiviats

L'ensemble des lixiviats est traité *in-situ* par un prestataire spécialisé (OVIVE).



Protocole de traitement des lixiviats :

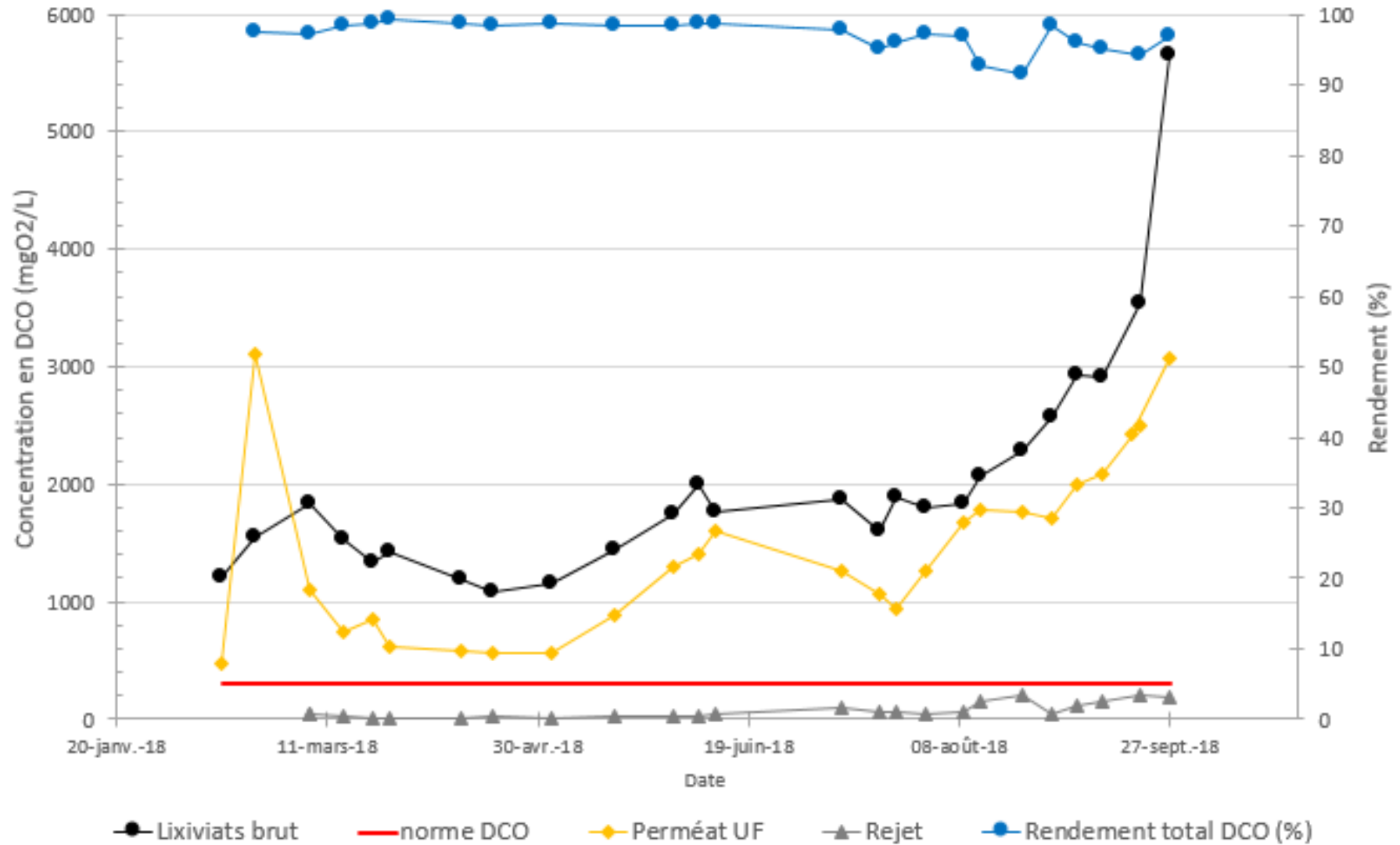
3- Surveillance de la qualité de l'eau



Suivi qualitatif interne station traitement OVIVE : Paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène), données OVIVE

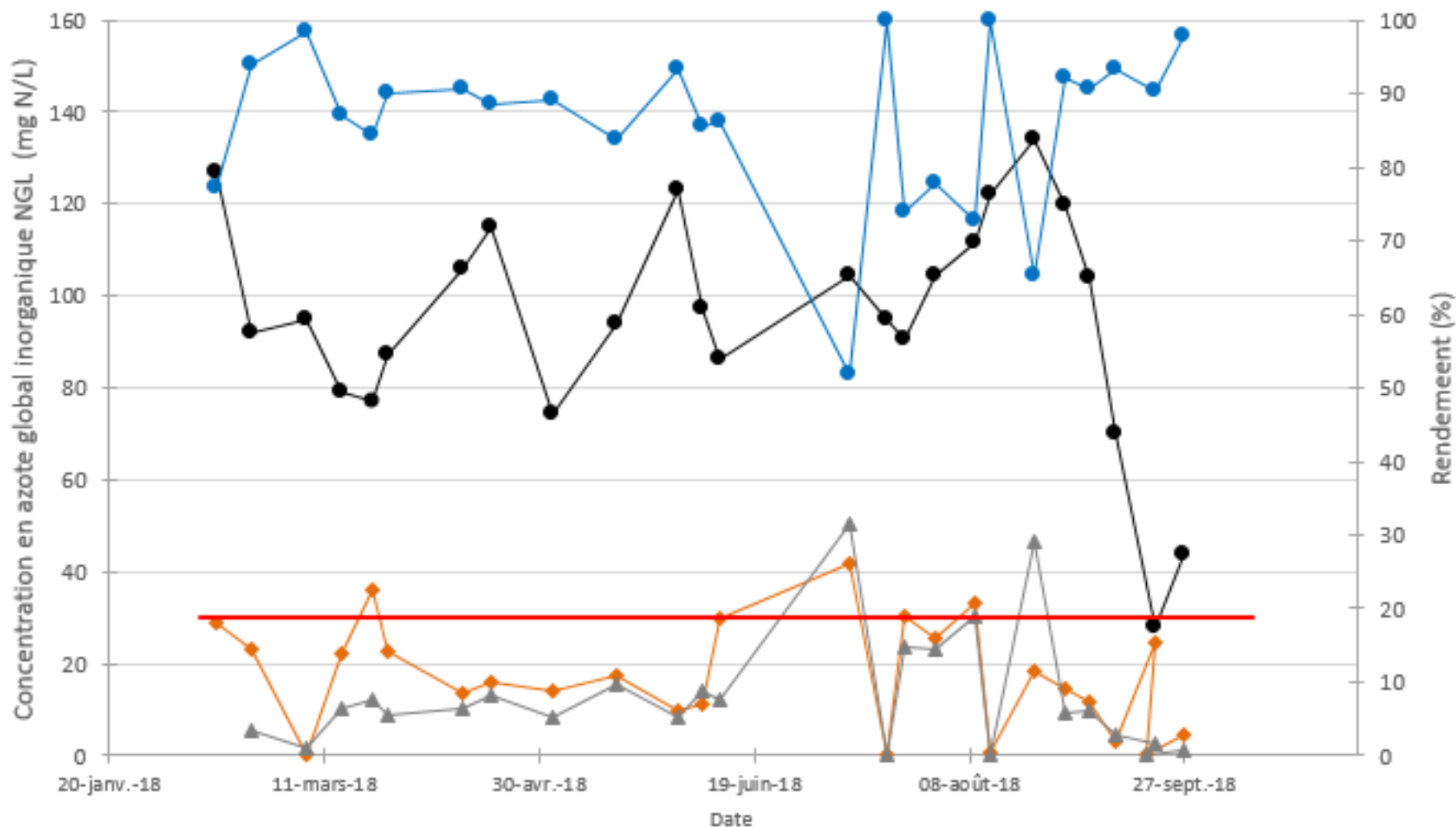
3- Surveillance de la qualité de l'eau

Evolution de la DCO - Station du Site Alvéol SYDED 87 - 2018



Paramètre azote global :

Evolution de l'azote global inorganique - Station du site Alvéol SYDED 87 -2018



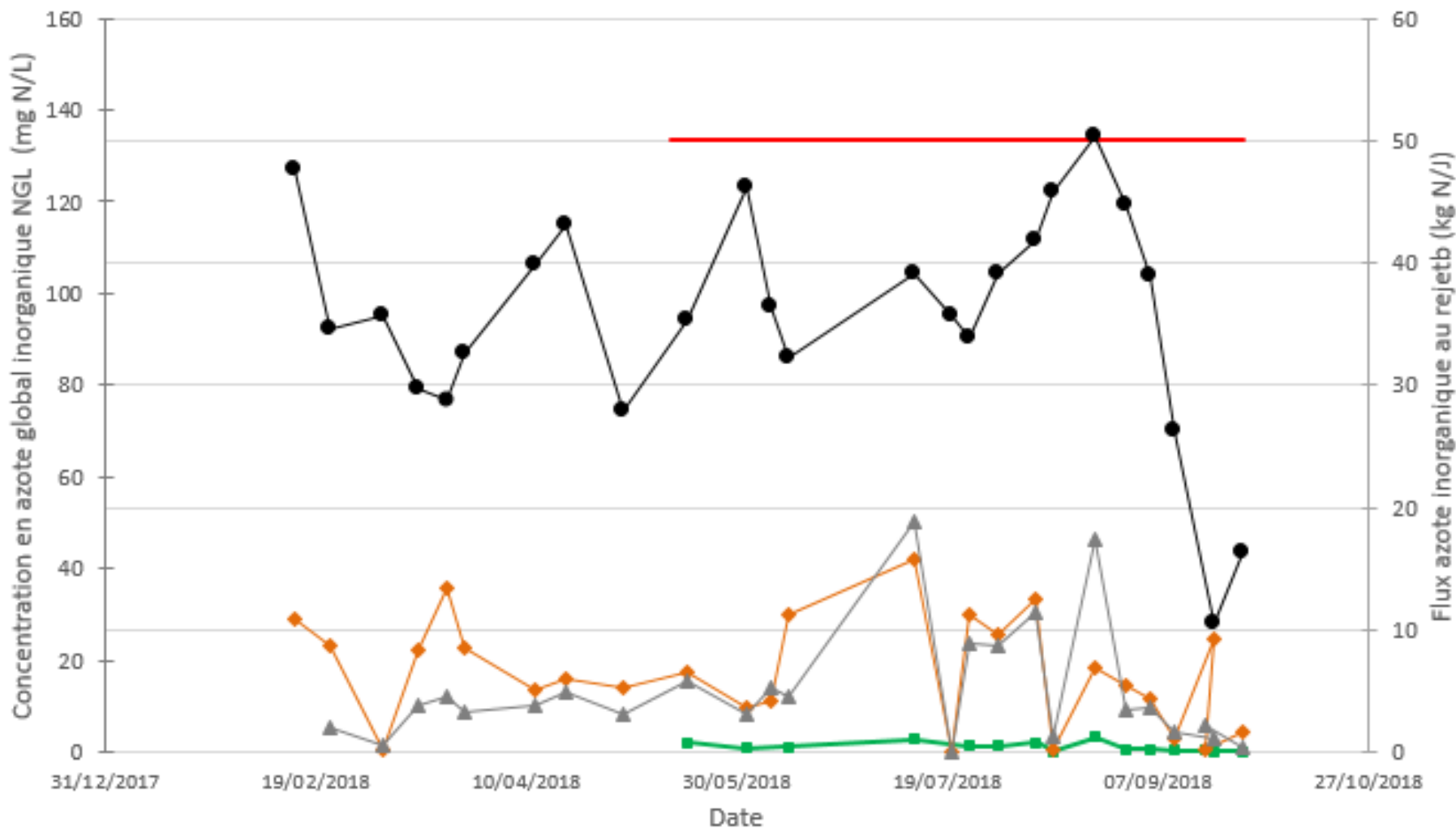
● Lixiviats brut ◆ Perméat UF ▲ Rejet — norme NGL ● Rendement NGL inorganique total (%)

(Norme applicable si le flux journalier maximal est >à 50kg/j)

3- Surveillance de la qualité de l'eau

3- Surveillance de la qualité de l'eau

Evolution de l'azote global inorganique - Station du site Alvéol SYDED 87 - 2018

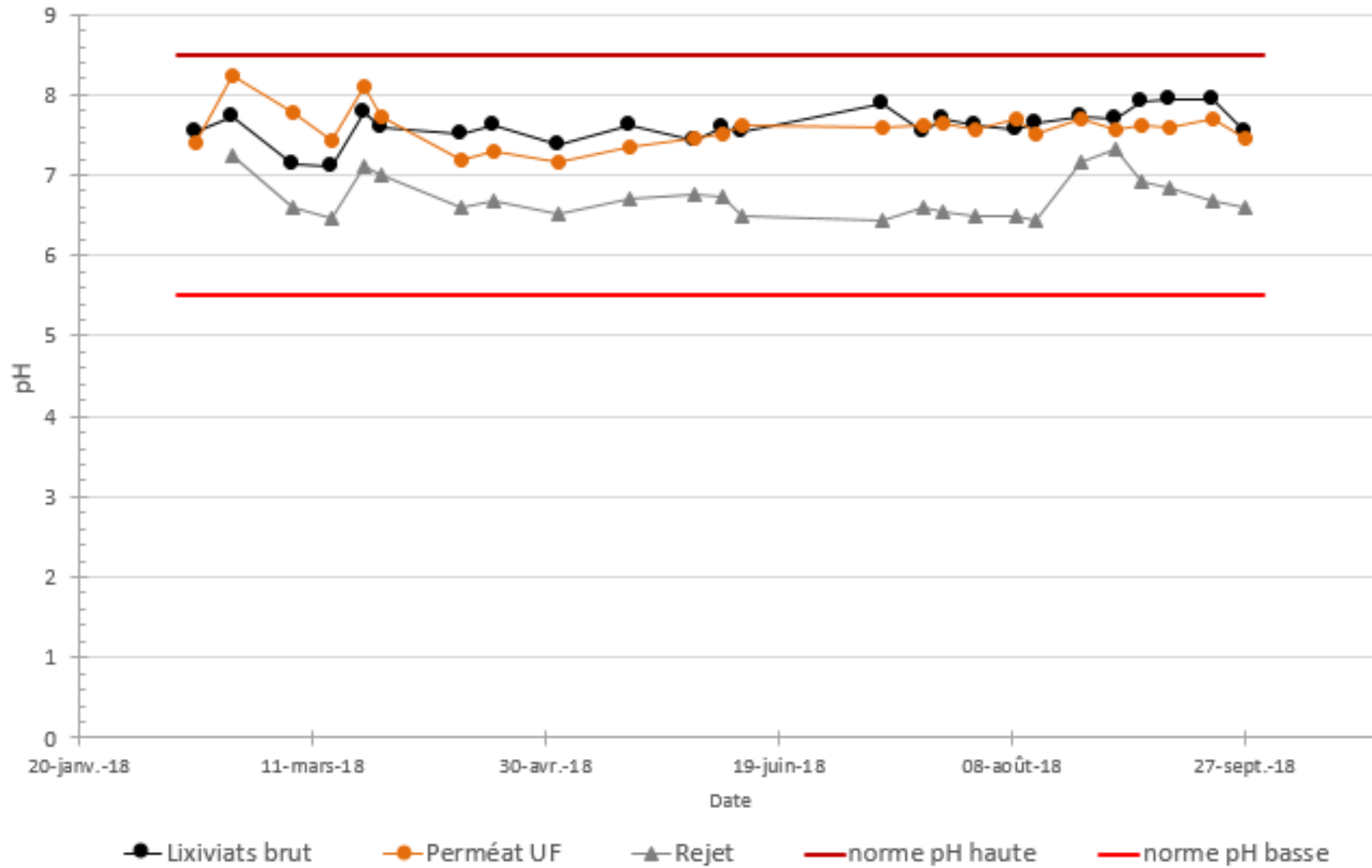


— norme en flux NGL (AP 05/2018)
 — flux NGL rejet (kg N/J)
 ● Lixiviats brut
 ◆ Perméat UF
 ▲ Rejet

Paramètre pH :

3- Surveillance de la qualité de l'eau

Evolution du pH- Station du Site Alvéol SYDED 87 - 2018



3- Surveillance de la qualité de l'eau

1 - Paramètres globaux	
Matières en suspension (MES)	<100mg/l si flux journalier max<15kg/j, <35mg/l au-delà
Carbone organique total (COT)	<70 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	<300mg/l
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	<100mg/l si flux journalier max<30kg/j, <30mg/l au-delà
Azote global	concentration moyenne mensuelle <30mg/l si flux journalier maximal >50kg/j
Phosphore total	4mg/l
Phénols	< 0,1 mg/l si le rejet dépasse 1g/j
2 - Substances spécifiques du secteur d'activité	
Métaux totaux (Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al)	<15mg/l
Chrome et ses composés (en Cr)	0,5mg/l si le rejet dépasse 1g/j à compter du 1er janvier 2020
Chrome 6+	0,1mg/l
Cuivre et ses composés (en Cu)	0,1mg/l si le rejet dépasse 5g/j à compter du 1er janvier 2020
Nickel et ses composés (en Ni)	0,2mg/l si le rejet dépasse 5g/j à compter du 1er janvier 2020
Zinc et ses composés (en Zn)	0,5mg/l si le rejet dépasse 5g/j à compter du 1er janvier 2020
Cadmium et ses composés (en Cd)	0,2mg/l
Plomb et ses composés (en Pb)	0,5mg/l si le rejet dépasse 5g/j jusqu'au 31 décembre 2019 0,05mg/l si le rejet dépasse 5g/j à compter du 1er janvier 2020
Mercure et ses composés (en Hg)	0,05mg/l
Ion fluorure (en F-)	<15mg/l si le rejet dépasse 150g/j
Cyanures libres (CN-)	<0,1mg/l si le rejet dépasse 1g/j
Hydrocarbures totaux	<10mg/l si le rejet dépasse 100g/j
Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)	<1mg/l si le rejet dépasse 30g/j

3- Surveillance de la qualité de l'eau

3 – Autres substances dangereuses entrant dans la qualification de l'état des masses d'eau	
Di(2-ethylhexyl)phtalate (DEHP)	25µg/l à compter du 1er janvier 2020
Acide perfluoro octanesulfonique et ses dérivés (PFOS)	25µg/l à compter du 1er janvier 2020
Quinoxylène	25µg/l à compter du 1er janvier 2020
Dioxines et composés de dioxines dont certains PCDD et PCB-DF	25µg/l à compter du 1er janvier 2020
Aclonifène	25µg/l si le rejet dépasse 1g/j à compter du 1er janvier 2020
Bifénox	25µg/l si le rejet dépasse 1g/j à compter du 1er janvier 2020
Cybutryne	25µg/l si le rejet dépasse 1g/j à compter du 1er janvier 2020
Cyperméthrine	25µg/l si le rejet dépasse 1g/j à compter du 1er janvier 2020
Hexabromocyclododécane (HBCDD)	25µg/l à compter du 1er janvier 2020
Heptachlore et époxyde d'heptachlore	25µg/l à compter du 1er janvier 2020
Arsenic et ses composés (en As)	0,1mg/l
Autre polluant spécifique de l'état écologique à l'origine d'un impact local	NQE si le rejet dépasse 1g/j, dans le cas où la NQE est supérieure à 25µg/l à compter du 1er janvier 2020, 25µg/l si le rejet dépasse 1g/j, dans le cas où la NQE est inférieure à 25µg/l à compter du 1er janvier 2020

4- Conditions de traitement des lixiviats

Production annuelle de lixiviats :

- 10 685 m³ dont 2 739 m³ de lixiviats provenant de l'alvéole des déchets caoutchouteux
- + 96 % par rapport à 2017 en lien avec l'exploitation simultanée de 2 alvéoles et les conditions météorologiques exceptionnelles :
 - + 72% de la pluviométrie entre septembre et décembre 2017
 - + 40% de la pluviométrie entre janvier et juin 2018

Décisions de transférer 3 561m³ de lixiviats bruts vers la station d'épuration de Saint-Junien dans une limite de 25 m³ par jour du 25 février au 29 septembre 2018 et de traiter durant la période d'étiage pour limiter le stockage de lixiviats bruts dans les bassins pouvant générer :

- un risque de débordement (en perspective de l'automne hiver 2018)
- des nuisances olfactives

5- Evènements

Evènements 2018

- Détection de radioactivité
- Incidents d'exploitation
- Travaux
- Information des riverains
- Actions environnementales
- Certification ISO 14001
- Surveillance du site

Détection de radioactivité

Application de la procédure relative à cette situation (SU1)

- ✓ Détermination du périmètre de sécurité (balisage de la zone)
- ✓ Information de l'Inspecteur de l'installation classée
- ✓ Intervention d'une société spécialisée dans les caractérisations radiologiques (Algade)
- ✓ Analyse du déchet radioactif puis pris en charge du déchet par l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchet Radioactifs)

Démarche d'amélioration :

- ✓ Rappel aux apporteurs des consignes relatives à la nature déchets entrants
- ✓ Maintenance annuelle des portiques de radiodétection et du logiciel
- ✓ Sensibilisation à la radioprotection des agents
- ✓ Optimisation de la procédure de gestion des déchets radioactifs sur site

Détection de radioactivité

Date	Type de déchet	Type de matière radioactive	Provenance
11/05/2018 matin	ENCOMBRANTS	Minerai d'uranium (Pechblende)	SUEZ- ENCOMBRANTS SYDED
16/05/2018 à 14h	ENCOMBRANTS	Minerai d'uranium (50 grammes)	SUEZ- ENCOMBRANTS SYDED
16/05/2018 à 16h30	ENCOMBRANTS	Minerai d'uranium (500 grammes)	SUEZ- ENCOMBRANTS SYDED

Incidents d'exploitation

En 2018, il y a eu 2 départs de feu sur le site les 4 et 14 juin, ainsi qu'un incendie le 20 avril (évènement présenté en CSS du 24 mai 2018)

Mesures préventives :

Un exercice incendie est prévu le 20 juin 2019



Incidents d'exploitation

13 arrêts de l'unité de combustion du biogaz ont été relevés en 2018

- 9 sur des périodes d'environ 2 heures. Ces arrêts ont principalement été causés par des défaillances de pièces d'usure de l'unité
- 4 arrêts sur une durée supérieure à 6 heures ont été liés à des coupures de courant lors d'épisodes orageux

Travaux réalisés en 2018 :

Retroussement des déchets caoutchouteux et réhabilitation de l'alvéole 1 Nord du casier 2

Intervention des sociétés Meyzie TP, SODAF GEO Industrie et BHD Environnement en juillet 2018. :

- Retroussement les déchets sur ½ alvéole
- Mise en place d'une couverture étanche
- Création de puits superficiels de dégazage (action préventive)



Travaux réalisés en 2018 :

Captage anticipé du biogaz avant réhabilitation sur l'alvéole 12

Intervention des sociétés SODAF Géo Industrie / Meyzie TP du 7 au 15 octobre 2018 :

- Forage de 4 puits
- Purge de la zone de déchargement des déchets
- Création d'une tranchée drainante

Objectif : réduire les émissions diffuses de biogaz en captant avant la réhabilitation (une des mesures identifiées dans le plan d'actions relatif à la réduction nuisances olfactives)

Résultats : après ces travaux, les plaintes en lien avec les odeurs ont nettement baissé



Information des riverains proches du site

Contact avec les riverains proches du site sous forme de réunions semestrielles, de visites spontanées ou par téléphone :

- lors d'un arrêt des installations telle que la torchère
- avant la réalisation de travaux pouvant engendrer des nuisances
- afin d'avoir un retour sur les nuisances olfactives

2 réunions ont été proposées : les 22 février et 28 septembre 2018 afin de :

- présenter l'avancement de l'exploitation du site
- présenter les résultats des analyses réalisées
- visiter le site pour ceux qui le souhaitent

Une fiche de suivi des odeurs a été proposée et remise aux riverains présents

Actions environnementales

Partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et la Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) pour la protection de la population du Crapaud Sonneur à Ventre Jaune

Actions réalisées :

- Création de 3 nouveaux habitats ou gouilles sur le Grand Layon
- Maintien des panneaux de sensibilisation à la protection de la biodiversité sur ce même chemin
- Création de plaquettes et supports de communication / sensibilisation
- Réalisation d'un inventaire des espèces : mise en évidence d'une forte densité des populations d'orthoptères, qui sont une ressource alimentaire pour de nombreuses espèces d'oiseaux insectivores

Actions environnementales

Renouvellement de la certification
ISO 14001 le 4 juillet 2018

5- Evènements



Evolution de la surveillance du site

- A partir de juin 2018 : interventions ponctuelles et aléatoires d'un agent de surveillance semaine / weekend et jours fériés / passage sur demande en fonction de l'exploitation ou d'évènements particuliers
- Mise en place d'une alarme anti intrusion avec alerte par SMS de l'agent d'astreinte
- Mise en fonctionnement de 7 caméras de surveillance
- Maintien des 2 caméras thermiques au niveau de la zone de stockage
- Maintien du système d'alerte par SMS en cas de dysfonctionnements de l'unité de combustion du biogaz

II- PERSPECTIVES

Maintien des actions en faveur de la biodiversité

Objectifs :

- Maintien de la collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le Groupement Mammalogiques et Herpétologiques du Limousin
- Maintien des actions en direction de la protection du Crapaud Sonneur à Ventre Jaune : suivi de la population et application des mesures de gestion
- Sensibiliser le public lors des portes ouvertes

Parcours pédagogique et accueil de scolaires

Objectifs :

- Faire découvrir le site
- Favoriser une prise de conscience pour inciter à la réduction du volume des déchets ultimes en amont et sensibiliser aux gestes de tri
- Elargir le public sensibilisé actuellement lors des portes ouvertes, en particulier les scolaires



Evolution des modalités de gestion de l'installation : vers la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP)

- Réflexion engagée depuis juillet 2018 sur le mode d'exploitation du site avec réalisation d'une étude juridique comparant les possibilités s'offrant au SYDED pour une gestion plus efficiente
- Délibérations du Comité syndical du SYDED le 19 décembre 2018 et le 15 avril 2019 en faveur d'une DSP en régie intéressée pour une période de 9 ans et 3 mois

Evolution des modalités de gestion de l'installation : vers la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP)

II- PERSPECTIVES

Missions du futur délégataire :

- Accueil et traitement des déchets
- Exploitation du site dans sa globalité pour l'activité stockage
- Renouvellement des équipements
- Améliorations des conditions de traitement des lixiviats en lien avec la réduction des rejets aqueux vers le milieu naturel

Activités conservées par le SYDED :

- Gestion de la forêt hors emprise ICPE
- Mise en place d'un parcours pédagogique
- Gestion de la zone soumise au contentieux (bâtiment TMB et ancienne plateforme dédiée à la maturation des déchets)

Echéances :

- Publication du cahier des charges : le 25 avril 2019
- Remise des offres : le 25 juin 2019
- Phase de négociations : été 2019
- DSP opérationnelle à partir du 1er janvier 2020

Demande de prolongation de la durée d'exploitation du site

Dimensionnement initial du site :

- 80 000 tonnes (tonnage maximal) par an de déchets non dangereux (Ordures Ménagères (OM) et assimilées, des déchets industriels banals et commerciaux, des boues et des mâchefers)
- 4 casiers de stockage répartis en 10 ou 12 alvéoles

Tonnage annuel moyen de déchets stockés depuis 2009 : 42 400T

Arrêt du procédé de Traitement Mécano Biologique des OM le 21 mai 2012

Niveau de remplissage actuel : 1^{ère} alvéole du casier n°2

Fin d'exploitation prévue en mars 2029 correspondant au remplissage du casier n°2

Demande de prolongation de la durée d'exploitation du site

Demande en cours de prolongation de l'exploitation du site jusqu'en 2039 :

- Dans le but de conserver une installation publique de stockage pour les déchets ultimes produits sur la Haute-Vienne et les départements limitrophes, afin de réduire l'impact transport et environnemental des déchets
- Sur la base d'un tonnage maximal de 60 000 tonnes de déchets non dangereux non putrescibles afin de tenir compte des objectifs de la Loi TECV sur la diminution de stockage
- Sur les bases identiques à l'actuel arrêté préfectoral d'exploitation en termes de typologie des déchets accueillis et de leur provenance

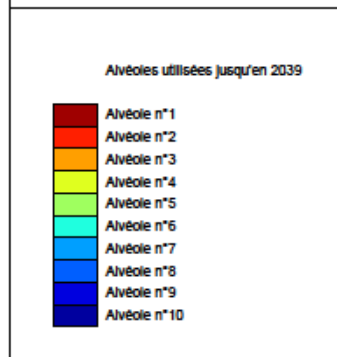
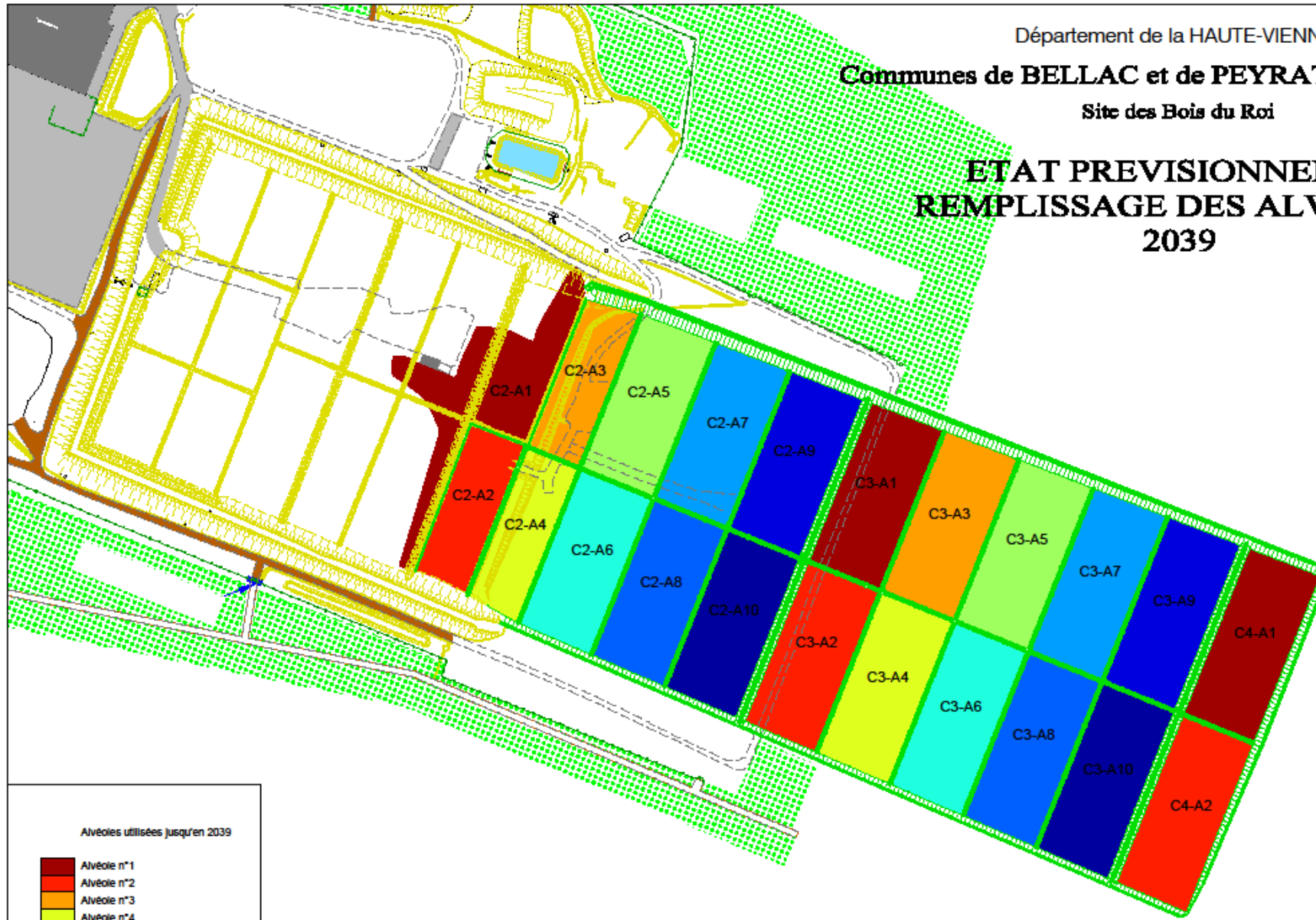
II- PERSPECTIVES

Département de la HAUTE-VIENNE

Communes de **BELLAC** et de **PEYRAT DE BELLAC**

Site des Bois du Roi

**ETAT PREVISIONNEL DE
REPLISSAGE DES ALVEOLES
2039**



Merci pour votre attention